

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

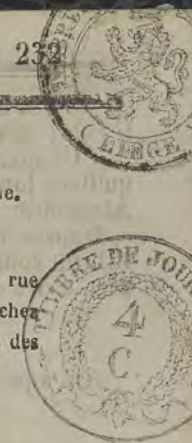
LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit de Hechingen, 21 septembre : « M. le baron de Tserclaes, envoyé extraordinaire du roi des Belges, a eu l'honneur d'être reçu par S. A. S. le prince de Hohenzollern-Hechingen et de lui remettre ses lettres de créance. »
Le lendemain, cet envoyé a également eu l'honneur d'être reçu par S. A. S. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, et de lui remettre ses lettres de créance.
— On écrit de Trieste, le 18 septembre : « Il est arrivé un bateau à vapeur venant de Syra. Il apporte des nouvelles de Constantinople d'où il résulte que le projet de mettre les flottes anglo-française à l'ancre devant Constantinople est définitivement abandonné et qu'une division de cette flotte se prépare à partir. Au reste, cette flotte est toujours dans les parages de Tenedos où elle continue à recevoir de nouveaux rapports. »
— On écrit de Moscou, 9 septembre : « L'empereur a nommé le grand-duc héritier du trône chef du régiment de chasseurs de Borodino, et le grand-duc Michel chef du régiment de chasseurs de Kasan qui, en 1828, sous les ordres de ce prince, monta à l'assaut de Bradlow. L'autocrate a offert à l'archiduc Albert d'Autriche le titre de chef honoraire du régiment des cuirassiers d'élite et au prince des Pays-Bas celui de chef honoraire du régiment de dragons de la Nouvelle-Russie, qui fut défait au combat d'Ilja dans la dernière campagne contre les insurgés polonais, mais qui depuis a été rétabli. Les deux princes ayant accepté ces titres, le czar les a solennellement installés lui-même à la tête des deux régiments, qui dorénavant porteront chacun le nom de leur colonel honoraire.
Le nombre d'hommes tués et blessés par accident dans le camp de Borodino s'élève jusqu'ici à environ cent quarante, dont la plupart appartiennent à la cavalerie.
On assure que l'empereur Nicolas partira le 15 du courant, accompagné de son fils aîné et du feld-maréchal Paskewitsch, pour Odessa, et que de là il se rendra en Bessarabie. A Kichiniew, il aura, dit-on, une entrevue avec les hospodars de la Valachie et de la Moldavie, et avec le prince Milosch. »
— On écrit de Vienne, le 20 septembre : Le comte de Dietrichstein, envoyé d'Autriche près du roi des Belges, est parti pour Bruxelles.
— On écrit de Zurich, le 23 septembre, à la Gazette de Bâle : La diète s'est réunie de nouveau. Les tribunes étaient garnies jusqu'à l'ordinaire. La députation de Zurich a été admise; les députations de Berne et de Thurgovie ont paru visiblement peinées de cette admission; Lucerne ne veut rien reconnaître de ce qui s'est fait à Zurich depuis la révolution; Bâle-Campagne a déclaré ne reconnaître à la députation de Zurich aucun caractère légal; la députation de Zurich a protesté énergiquement contre cette déclaration; la députation de Soleure a annoncé qu'elle demanderait de nouvelles instructions. La discussion s'est ensuite ouverte sur le rapport de la commission concernant la perception des droits aux frontières.

propos pour amener la révocation de l'union. M. O'Connell répond, dans une lettre qui occupe trois colonnes des journaux, qu'il accepte cette tâche. Il expose ses vues, d'où il résulte qu'il veut tout obtenir par la modération. Les journaux ministériels combattent la révocation de l'union.

FRANCE. — Paris, le 27 SEPTEMBRE.

Une ordonnance du 14 de ce mois ouvre un crédit supplémentaire de 2,643,000 fr. au ministère de la guerre, par suite du renchérissement des vivres, dont 1,854,910 fr. pour l'intérieur et 808 090 fr. pour l'Afrique.
— Le fait que nous signalions hier, l'affiche de placards séditieux dans le quartier de la place Maubert, s'est reproduit sur un autre point. Plusieurs placards excitant les ouvriers à se soulever, à cause de la cherté du pain, ont été apposés pendant la nuit aux environs de la place Beauvau. Ils ont été enlevés ce matin au jour, lorsque déjà quelques groupes commençaient à se former. Au reste, toutes les voix étaient unanimes pour flétrir ces absurdes et odieuses provocations. (G. des Trib.)
— On écrit de Chartres que le marché au blé de Brou, à huit lieues de Chartres, a été, mercredi dernier, troublé par des scènes du même genre qu'à Mans et à Connerre.
— Nous voici au 27, et les cours de taxe établissent le pain à 18 sous pour la fin du mois. Cependant on remarque que le cours des farines commence à fléchir.
— Une assemblée de banquiers a eu lieu hier chez MM. Hottinguer. Il s'agissait de décider si l'opération des cinquante millions avec la banque d'Angleterre serait renouvelée à l'échéance des traites; il a été décidé qu'il y aurait renouvellement. Il paraît qu'il a été reconnu que demander à la banque d'Angleterre de rembourser à l'échéance serait la forcer à suspendre ses paiements en numéraire, et que l'on a jugé qu'il fallait éviter cette extrémité.
— L'acte par lequel le gouvernement français reconnaît la nouvelle république du Texas a été signé avant-hier par M. le maréchal Soult. La négociation était suivie, au nom du Texas, par M. Anderson. (Constitutionnel.)
— On lit dans le journal de Toulouse l'Emancipation, du 25 septembre : « M. le maréchal Clausel est parti hier matin pour Toulon, où il va rejoindre ses collègues de la chambre des députés qui se proposent de s'embarquer bientôt pour l'Afrique. »
— On assure qu'il est interdit à don Carlos et aux membres de la famille de sortir de l'enceinte de la ville. Leur séjour à Bourges a nécessité quelques mesures extraordinaires de police. Nous avons déjà annoncé l'arrivée d'un commissaire spécial. Un renfort de gendarmerie est arrivé mardi dernier. Les maîtres de postes ne doivent délivrer des chevaux que sur le vu d'une autorisation de M. le préfet. L'exhibition des passeports sera rigoureusement exigée aux portes de la ville, et toutes les fausses-portses doivent, dit-on, être tenues fermées.
— On lit dans la Gazette du Berry, qui paraît à Bourges : Parmi les personnages de distinction qui se proposent d'offrir leurs hommages à la royale famille, on cite le prince Paul d'Artemberg.
— Le 24, M. le duc de San Lorenzo, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, sous le règne de Louis XVIII, a traversé Bordeaux, se rendant à Madrid. Sa rentrée en Espagne est un heureux symptôme d'amélioration dans la situation politique de ce pays si longtemps déchiré par les guerres civiles.
— Il existe en ce moment à Paris, des députés des peuples moldo-valaques, chargés de demander à la France son appui en faveur de ces populations. Sans rien préjuger sur le fond de la question en elle-même, on peut avancer que leurs propositions nous sont avantageuses et honorables. « Secouez-vous dans la conquête de notre nationalité, disent-ils, et nous vous donnerons une influence considérable sur la question d'Orient. Nous suivrons la politique française. »
— M. Voysin, de Gartempe fils, conseiller à la cour de cassation, qui était venu pour passer ses vacances à Guéret, chez Mme. Dusailant, sa tante, s'est précipité par une fenêtre de l'étage le plus élevé de la maison et est tombé sur le pavé de la cour. On l'a relevé mort et horriblement fracassé.
— On écrit de Marseille, le 25 septembre : Le chargé d'affaires de la Sublime-Porte près le cabinet des Tuileries est arrivé à Marseille sur le Lycorgue. M. le docteur

Barrochia, attaché à la même légation, accompagne Tal'At Effendi.
— On écrit d'Alger, 21 septembre : « On ne s'entretient aujourd'hui que de la nouvelle de la mort du juif Ben-Durand. Ce personnage important s'était rendu auprès d'Abd-el-Kader à l'effet de régler des affaires particulières. On assure qu'il était en outre chargé d'une mission politique. »
« Il paraît que Ben-Durand a été bien reçu, comme à l'ordinaire, au camp arabe; mais comme il allait repartir pour Alger, l'émir prit congé de lui et s'absenta. Le lendemain Durand se mit en route pour Alger avec son domestique; mais arrivé à une certaine distance des limites de notre territoire, il se trouva gravement indisposé et en peu d'instants il fut mort; son domestique éprouvait aussi de fortes coliques et il ne put lui survivre. Les lettres qui ont annoncé cet événement ont produit ici une grande sensation. »
« Le frère de Ben-Durand est parti pour l'intérieur, afin de recueillir le corps de son frère, et l'on saura sous peu si la mort de ce dernier est, comme tout porte à le croire, le résultat d'un crime. Ben-Durand était d'un âge assez avancé; mais il jouissait encore d'une bonne santé, et son extérieur annonçait une constitution robuste. C'est lui qui a presque toujours servi d'intermédiaire entre l'autorité française et Abd-el-Kader; il laisse une fortune considérable. »
— On mande de Fernambouc, sous la date du 6 août dernier : « Une insurrection vient d'éclater dans la province de Maranh. On ne connaît point encore d'une manière positive les forces des révoltés; mais si l'on en doit juger par le succès qu'ils ont obtenu, leur nombre doit être assez considérable. Caxias, la ville la plus importante de l'intérieur, est tombée en leur pouvoir, et on assure qu'elle a été livrée au pillage. »
« Les révoltés se sont ensuite avancés vers la ville d'Yeatu, dont l'occupation compromettrait essentiellement la sûreté de l'île de Maranh. Les efforts qu'ils ont tentés pour s'en rendre maîtres ont échoué pendant quatre jours devant la vigoureuse résistance que quatre cents hommes leur ont opposée. »
« Le contre-coup de ces événements ne s'est, du reste, nullement fait sentir dans la province de Fernambouc. On y jouit d'une tranquillité complète, et tout porte à croire qu'elle ne sera point troublée. »
« Un renfort de 400 hommes est sur le point de partir pour aller au secours de Maranh. »

NOUVELLES D'ORIENT.

Une lettre d'Alexandrie du 6 septembre, publiée par le Sud, qui nous arrive par voie extraordinaire, insiste sur les embarras financiers du vice-roi : « Dix-huit mille bourses (environ 2,500,000 fr.) viennent d'être envoyées en Syrie, dit cette lettre, pour payer à l'armée une partie de son arriéré. On a dû mettre toutes les caisses à vide pour compléter cette somme, et recourir à la bourse des amis de bonne volonté. Le gouvernement a aujourd'hui beaucoup à payer, et il ne possède presque plus rien, les récoltes étant presque toutes vendues, et la récolte de coton de cette année étant de peu d'importance. »
« Les deux flottes égyptienne et turque formeront ensemble un effectif de 55,000 hommes, dont la paie s'élève à 40,000 fr. par jour. Cette charge, réunie à toutes les autres, place le gouvernement dans une situation qui ne saurait se prolonger. Déjà l'on a suspendu les travaux des fabriques et même ceux de l'arsenal. »
— Le Sémaphore, qui nous arrive aussi par voie particulière, contient la lettre suivante : « Alexandrie, 6 septembre. »
« La Porte vient de remplacer tous les gouverneurs de l'Asie Mineure soupçonnés d'être favorables à la cause de Méhémet-Ali. »
« Le 4 septembre, le commandant du paquebot français s'est rendu au palais, avec M. le consul-général de France; il a présenté à S. A. Saïd bey les présens de Sa Sainteté, qui consiste en une belle tabatière et dix médailles. Son Altesse s'est montrée très-sensible à cette marque de délicate attention de la part du pape. »

ANGLETERRE. — Londres, 26 septembre.

Le duc régnant de Saxe-Cobourg est attendu au château de Windsor pour lundi, avec le prince Albert son fils et la plus jeune des princesses ses filles.
— D'après les nouvelles de Portsmouth, la flotte anglaise de la Méditerranée doit être renforcée de plusieurs bâtimens.
— Le célèbre député français, M. Odillon-Barrot, est, dans ce moment, à Londres. Il se propose de faire une tournée dans les principaux districts manufacturiers d'Angleterre.
— On lit dans le Courrier : « M. T. B. Macanlay vient d'être nommé ministre de la guerre avec un siège dans le cabinet. Lord Seymour et M. Clay sont nommés secrétaires d'un bureau de contrôle. La nomination de M. Macanlay est un indice de la tendance du gouvernement; elle prouve qu'il est résolu à tout hasarder, en comptant sur l'appui du parti du mouvement. On se rappelle en effet que, le 29 mai dernier, M. Macanlay, haranguant les électeurs d'Edimbourg, s'était ouvertement prononcé pour le scrutin secret.
— Les Trades Unions ont adressé à M. O'Connell une lettre où ils lui confient la tâche d'employer les moyens qu'il jugera à

Feuilleton.

BEAUX-ARTS. — SALON DE 1839.

(Septième article.)

MM. Decaise. — De Nobele. — Mlle. Kindt. — MM. Huart. — Rothwell. — Waldorp. — Francia. — Flaudin. — Fourmois. — Jules André. — Correné. — Ed. Delatour. — Dutrich. — Voordecker. — Mme. Van Marcke.
Nous venons remplir enfin la promesse que nous avons faite de parler du tableau de M. Decaise. Cette vaste composition méritait bien que nous attachions jusqu'à ce jour pour donner à nos impressions le temps de se fixer. Voici donc ce que nous pensons de cette grande œuvre qui a eu le honneur de réveiller l'attention épuisée des visiteurs habituels du salon. On se dit que ce tableau représente la Belgique couronnant ses plus illustres enfants. Le sujet, avant que nous n'en eussions vu l'exécution, nous avait paru des plus ingrats, et nous étions même bien près d'en faire le reproche au ministre qui l'avait commandé. Mais nous apprenons que c'est M. Decaise lui-même qui l'a désigné; il lui importait donc doublement de que nous redoutions le plus pour lui, à savoir l'allégorie. A l'exception d'un seul personnage allégorique, la Belgique, qu'il était impossible d'éviter, le reste se compose de portraits historiques puisés aux meilleurs sources. M. Decaise nous a fait grâce de neuf Muses et d'une charrette au moins dans le bon temps de la peinture allégorique. Nous lui en savons beaucoup de grâces. Mais en s'interdisant ce moyen usé d'appliquer et de grouper les attributs historiques, en ne se réservant que la ressource assez limitée de faire attribuer à monsieur Decaise s'imposait une difficulté de plus, celle de composer une œuvre qui, sans être un simple catalogue de noms, ne fût pas un simple répertoire de noms. Elle se compose de quatre groupes principaux disposés sans embarras et sans confusion. C'est un travail dont on n'aperçoit point la trace et qui a dû cependant coûter beaucoup au peintre.
— On a il parier de cette œuvre que sous le rapport de l'art, nous épargnerons à nos lecteurs la nomenclature aride de tous les hommes et femmes illustres à divers titres que M. Decaise a réunis dans cette page immense. Nous nommerons ceux qui se rencontreront sous notre plume. La Belgique est placée au second plan; c'est là que le peintre a jeté également sa lumière. Les figures du premier plan sont presque toutes dans la demi-teinte; ce sont aussi les mieux traitées. On a déjà fait remarquer l'absence de perspective aérienne qui, en rapprochant trop vivement le second plan, semble établir une disproportion de taille entre les personnages des deux groupes. Nous pensons que ce défaut sera corrigé par l'auteur; il serait fâcheux qu'il laissât subsister une erreur que nous croyons causée par la nécessité d'appeler l'attention du spectateur sur les illustres personnages dont la Belgique est entourée, et qui ne sont rien moins que Charles-Quint, Charles-Téméraire et Philippe-le-Bon. Si telle a été l'intention de M. Decaise, nous nous demandons pourquoi il a relégué les deux Artevelde dans un coin du tableau où on les aperçoit à peine. A notre sens, Jacques Van Artevelde est un personnage bien plus considérable pour la Belgique que les deux derniers ducs de Bourgogne, que Charles-Quint surtout. Jacques Van Artevelde est une des plus grandes figures du moyen-âge. On l'a réhabilité dans ces derniers temps; mais nous ne croyons pas qu'elle soit placée encore dans son véritable jour. L'indifférence de M. Decaise pour les deux Gracques gantois nous a frappé; il a manqué une belle occasion de refaire l'histoire, et nous aurions mieux aimé, pour notre part, qu'il les mit à la place de Tilly et de Mansfeld qui ne furent, après tout, que des hommes de guerre et rien de plus.
La figure de la Belgique est peut-être la partie la plus lâche de cette composition si énergique d'ailleurs. M. Decaise n'a pas su lui donner cette noblesse de pose et de physiognomie qu'on est en droit d'exiger dans un sujet pareil. Il est vrai que la Patrie reconnaissante, du fronton du Panthéon, avait généré considérablement l'artiste, tant le mouvement des bras distribuait les couronnes en est naturel et beau.
M. Decaise s'est cru forcé de donner aux vêtements de la Belgique des couleurs qui rappellent le drapeau brabançon. Il nous semble que c'est une puérité; le drapeau brabançon a été improvisé comme le drapeau tricolore, dans les circonstances révolutionnaires qui ne peuvent en aucune façon réagir sur le passé, quoiqu'elles en soient la conséquence. Habiller de jaune, de rouge et de noir la Belgique couronnant, par exemple, Charles-Quint et Charles-le-Téméraire, équivaut à faire dans un sujet français, l'Oriflamme tricolore. Si nous tapinons M. Decaise sur ce détail assez insignifiant d'ailleurs, c'est que cette préoccupation des trois couleurs nationales

a nécessité la draperie jaune du manteau de la Belgique, dont la nuance fortement douteuse sous les flots d'une aussi vive lumière, n'est pas d'un bon effet. C'est ainsi encore que les drapeaux bariolés qui ornent son trône, pour être historiques, n'en donnent pas moins un fâcheux air de décor à cette partie du tableau, et c'est avec la plus grande peine que le pinceau éprouvé de M. Decaise a esquissé cette difficulté.
Voilà pour la critique. Passons au premier plan, c'est-à-dire à la partie la plus importante du tableau où nous ne trouverons pour ainsi dire qu'à louer. M. Decaise semble avoir voulu donner un démenti à ceux qui aiment en lui un des talents les plus gracieux que possède l'école française et qui seraient tentés de lui refuser d'autres qualités plus sérieuses. Nous avouons que nous étions de ce nombre et nous nous empressons de reconnaître l'injustice de nos préventions. Le pinceau de M. Decaise est dans cette partie de son tableau d'une vigueur peu commune. Plusieurs portraits comme ceux de Tilly et de Mansfeld sont largement, énergiquement exécutés, et la grâce répandue sur le visage de Jacqueline de Bavière et de Marie de Bourgogne ne fait que mieux ressortir ce contraste du peintre avec lui-même. Nous ne pouvons citer tous les personnages dont nous devrions faire l'éloge, si notre mémoire nous servait mieux. Rubens, à la mine fière, Téméraire, dans la demi-teinte, Jean Van Eyck, au visage ascétique, dont la coiffure a été heureusement modifiée sans nuire à la vérité historique, sont autant d'heureuses créations. Nous aimons singulièrement le coloris de M. Decaise dans cette partie de son tableau. Non, son pinceau n'a pas oublié son origine flamande. Si elle vise moins à cet éclat auquel nous nous accoutûmes la nouvelle école d'Anvers, sa couleur est savante, solide, et si le mot n'était pas trop hasardé, nous dirions qu'elle a du corps. Le seul reproche que nous lui faisons, c'est le manque d'harmonie que nous avons déjà signalé entre les deux plans principaux. Mais que M. Decaise sacrifie les nécessités de l'histoire aux nécessités plus impérieuses de son art et, comme nous l'avons dit, ce défaut disparaîtra. Relevons quelques erreurs de style. M. Decaise a eu tort. Les ornemens dont il a surchargé les murs ou sont les statues de Karl-Martel et Karl-le-Grand rappellent plutôt les tapisseries, de cuir doré qu'on voyait dans les demeures royales au seizième siècle. Le style du trône qu'occupe la Belgique est-il en harmonie avec cette fantaisie gothique? Il nous est permis d'en douter. Ce sont là, du reste, de petites taches qui ne diminuent pas le mérite de cette belle œuvre. Nous désirons que le public remarque surtout combien il y a de science dans cette vaste

— On lit dans un journal de Trieste, le Lloyd Austriaco, sous la rubrique de Constantinople, 5 septembre : « On nous assure à l'instant que la flotte anglo-française quittera lundi prochain, 9 du courant, Tenedos, pour aller à Alexandrie. »

D'après les journaux reçus directement de Malte jusqu'au 14, le bruit courait déjà dans cette ville que l'amiral anglais avait reçu ordre de se rendre avec la flotte à Alexandrie.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a publié la dépêche télégraphique suivante :

Narbonne, 27 septembre 1859. Perpignan, le 25.

Le général commandant la 20^e division à M. le ministre de la guerre.

» Le 23, Segara s'est emparé de St-Juan-de-las-Abadesas. Le fort de Campredon tenait encore le 24. Le comte d'Espagne était de sa personne près d'Olot; le général Carbo était à Vich. Valdez s'était porté, le 16, de Mauresa à Cervera.

» Le commandant de Campredon mande que, le 24, les carlistes se sont retirés abandonnant l'attaque du fort.

» Valdez est parti de Vich le 22, se dirigeant sur Berga avec ses colonnes.

— Les lettres de Bayonne du 24 annoncent l'entrée en France de la garnison carliste d'Estella, commandée par Goni-Santa-Barbara de Maneru qui a aussi capitulé, et le commandant de Guebara n'a demandé pour se rendre que de pouvoir s'assurer de l'entrée de don Carlos en France. Il ne reste plus dans les provinces basques que quelques guérillas auxquelles on fera bien de ne laisser ni paix ni trêve.

— On écrit de Madrid, le 21 septembre :

La nouvelle de l'entrée en France de don Carlos a été célébrée à Madrid par de grandes réjouissances. La chambre des députés a voté à l'unanimité des remerciements au duc de la Victoire. Le ministre de la justice a insisté à la chambre des députés, le 18, sur la nécessité de discuter promptement la loi sur les fueros; cependant, le 19, le rapport n'était pas encore fait.

Une circulaire du ministre de la justice aux évêques, publiée par la Gazette de Madrid, les invite à faire célébrer le Te Deum en actions de grâces pour les derniers événements.

Le sénat, dans sa séance du 20, a adopté l'adresse en réponse au discours de la couronne.

Le général Espartero, qui fait des préparatifs pour passer en Aragon, se rendra dans cette province, après avoir visité Madrid. Le reine le décorera de la Toison-d'Or; elle lui a envoyé une clef de chambellan en diamans.

Le caberilla basque a proclamé Cabrera roi d'Aragon, Catalogne et Valence.

— On écrit de Bayonne, 24 septembre :

Les soldats carlistes enfermés dans le lazareth de notre ville, ont tenté de s'évader la nuit dernière. La garnison s'est empressée d'envoyer des renforts; les réfugiés sont alors rentrés dans le devoir. On assure que le duc de la Victoire doit venir, dans quelques jours, à Bayonne, recevoir des mains d'un officier supérieur de l'Ordre de la Légion d'Honneur les insignes de la grand'croix qui lui ont été accordés par le gouvernement français.

— On lit dans le Mémorial bordelais du 25 septembre : Nous apprenons de source certaine que le cabinet français fait des démarches fort actives près du gouvernement de S. M. C. pour la publication immédiate d'une amnistie politique. Par suite de cette mesure, la France cessera les secours qu'elle accorde actuellement aux réfugiés qui sont venus de l'Espagne chercher une hospitalité.

— On nous écrit de Lerida et d'autres points de la Catalogne en date du 14 courant, que le comte d'Espagne ayant voulu faire fusiller tous les prisonniers constitutionnels qu'il avait à Berga, Segarra, son second, s'y opposa, ce qui déterminait une révolte des factieux dans laquelle le comte d'Espagne fut assassiné. Segarra le remplaça dans le commandement. On ajoute que le général Valdès qui se trouvait à Igualada ayant reçu cette nouvelle et l'avis que le moment d'attaquer Berga était favorable, a marché immédiatement vers cette place pour s'en emparer. (Castellana 18 septembre.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 28 septembre.

Hier, le roi a assisté au service divin dans la chapelle du palais.

S. M. a reçu successivement M. le chevalier Vermersch, secrétaire de légation à La Haye, et M. Lion, conservateur des hypothèques à Liège.

— M. le baron Frédéric van Zuylen de Neyvelt, demeurant à Gand, vient d'être nommé attaché à l'ambassade du prince de Chimay à La Haye.

— M. F.-M.-W. Testa, vice-consul et chancelier néerlandais,

composition, avec quel art M. Decaisne a disposé les lignes générales de manière à épargner toute fatigue au spectateur et à ne lui présenter qu'une succession de courbes agréables à la vue; combien il a varié les poses et les physionomies pour éviter la monotonie, et ce qu'il a fallu d'imagination pour déguiser aussi bien qu'il l'a fait les défauts inévitables d'un pareil sujet. On nous dit que quelques personnes reprochent à ce tableau de manquer de mouvement; que M. Decaisne n'y prenne pas garde: on ne peut contenter tout le monde. Je sais des gens qui trouvent que les statues n'ont pas l'air assez viv.

Poursuivons notre revue. Il y a beaucoup de portraits au salon; il y en a de fort ressemblants. Les deux portraits exposés par M. de Nobele sont dans cette catégorie; mais nous ne savons pas si les modèles doivent en être flattés. Les dames ont été plus heureuses cette année. Mlle. Kindt a exposé un portrait de femme, à mi-corps, de grande nature, qui a de fort bonnes qualités. Nous avons déjà fait mention du joli portrait de femme par Mme. Geefs. Un jeune homme naguère dessinateur, tout récemment entré dans la carrière de l'art, mérite d'être encouragé, tout récemment entré dans la carrière de l'art, mérite d'être encouragé. Nous voulons parler de M. Huard, qui a fait plus qu'un portrait ressemblant, mais qui promet comme l'indiquent trois autres petites toiles, entre autres un *Chariot de Fontaine*, un artiste distingué, pourvu qu'il ne se contente pas de ces premiers essais, où son inexpérience du pinceau se fait sentir encore. Le portrait qui, après ceux de M. Gallait, a fait le plus d'effet au salon de cette année, est celui de M. Rothwel, peintre anglais, qui représente en effet la plus gracieuse et la plus agaçante figure de jeune miss qui ait jamais valsé dans les bals d'Almack. Au risque de nous faire accuser de mauvais goût, nous avouons que la manière de M. Rothwel a peu de charme pour nous. A nos yeux, ce n'est point là de la peinture, c'est un genre adroitement faux qui surprend l'enthousiasme et ne nous laisse que le dépit du désappointement. C'est fort mal fait à M. Rothwel de rendre une jolie femme complice de ses séductions. Heureusement M. Rothwel a envoyé un autre portrait de jeune fille, qui peut servir de correctif au premier. Celle-ci est si blanche, elle est si rose, ses cheveux sont si soyeux qu'on dirait que M. Rothwel a voulu résoudre le problème qu'on croyait impossible de matérialiser, l'éthérée diaphane d'un roman par lettres. Nous concevons fort bien qu'on admire M. Rothwel, mais si sa façon d'entendre son art pouvait jamais être acceptée par la critique sérieuse, les véritables peintres n'auraient plus qu'à jeter leurs pinceaux. Ce ne serait plus la peine de tant étudier la nature, s'il suffisait d'être gracieusement faux pour réussir. J'ai lu dans le beau temps du romantisme, bien des phrases qu'on trouvait ravissantes

dais à Athènes, vient d'être nommé secrétaire de la légation des Pays-Bas à Bruxelles. Il viendra en Belgique avec M. Falck.

— La police de cette ville a opéré vendredi l'arrestation des personnes tenant certain établissement dans la rue des Cailles, que le clameur publique accusait de retenir étroitement enfermée dans un coin de la maison, une de ces malheureuses qu'il répugne toujours de qualifier. Effectivement, une visite domiciliaire a confirmé le fait dénoncé. On a découvert dans une des chambres de derrière la fille en question, qui a déclaré être renfermée de force en cet endroit depuis trois jours sans avoir reçu aucune espèce de nourriture, et qu'en outre on l'avait accablée chaque jour de voies de fait les plus brutales. L'hôte et l'hôtesse ainsi qu'un tailleur employé dans la maison ont été arrêtés. Hier dans l'après-dîner ils ont été conduits aux Petits-Carmes.

Bruxelles, le 29 septembre. — Société des Fonds Publics. (2 1/2 heures). — La baisse n'a point fait des progrès depuis hier au soir; l'actif espagnol est même plus demandé, malgré la cote de Paris. La réunion était très-nombreuse et il s'est fait plus de transactions qu'un jour ordinaire. On peut coter: Ardoin 25 1/2 5/8 A. Il n'est pas question des autres valeurs.

Amsterdam, 28 septembre. (5 heures.) Les baisses simultanées de Paris et d'Anvers ont puissamment influé sur les dispositions de notre place. Les Ardoins sont tombés à 26 5/8 1/2 1/8, pour fermer à 26 1/4, il y a eu assez de transactions; coupons 25 1/2 1/4 1/2. Dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2 7/16, 5 p. c. 101 7/8, billets de chance 25 15/16; Société de commerce 174 1/4. Les nouvelles de Londres ne sont pas favorables à nos fonds.

LIÈGE, LE 30 SEPTEMBRE.

On a célébré ce matin, avec plus de pompe que les années précédentes, un service funèbre en commémoration des citoyens qui ont succombé dans les plaines de Ste.-Walburge, le 28 septembre 1850.

Au milieu de l'église, on avait élevé un catafalque sur lequel étaient déposés une blouse citoyenne et un schako; ce catafalque était entouré de drapeaux liegeois et franchimontois, et de faisceaux d'armes.

Plusieurs autorités civiles et militaires, et les blessés de septembre, assistaient à cette cérémonie, à laquelle se faisaient remarquer, par leur belle tenue, une compagnie de chaque légion de la garde civique, ainsi que les compagnies d'artilleurs et de chasseurs-éclaireurs de notre milice citoyenne.

Après le service, un cortège nombreux s'est dirigé vers la tombe de Ste.-Walburge, où reposent ceux qui périrent au combat qui s'y livra.

Le plus beau temps a favorisé cette cérémonie dont la pompe était rehaussée par un grand concours de peuple.

Le service funèbre qui a été célébré ce matin, nous rappelle une histoire assez extraordinaire, et que plusieurs de nos lecteurs ne liront pas sans intérêt.

On y exécutait la célèbre messe de Mozart; cette œuvre a été composée dans les circonstances suivantes :

Un personnage vêtu de noir se présenta chez Mozart, lui commanda une messe de *requiem*, lui remit à l'instant la somme qu'il demandait en paiement, et disparut.

Mozart se mit aussitôt à l'œuvre, et travailla sans cesse sous l'impression de cette idée, que le personnage mystérieux qui lui avait commandé cette messe était venu lui annoncer sa propre fin.

En effet, Mozart avait à peine mis la dernière main à cette composition, qu'il mourut subitement. C'est à son propre enterrement que la messe de *requiem*, qu'il venait de composer, fut exécutée pour la première fois.

— Nous apprenons avec une vive satisfaction que le collège des bourgmestre et échevins de notre ville vient de s'adresser à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères pour qu'il veuille aviser, le plus promptement possible, aux moyens de remédier à la cherté des céréales. Si nous sommes bien informés, il indique comme devant être opportunes, dans les circonstances présentes, les mesures qui ont fait l'objet de la loi transitoire du mois de janvier de cette année.

Nous croyons que notre chambre de commerce est aussi occupée dans ce moment de cet objet, d'une importance si réelle.

Nous avons souvent signalés les inconvénients qui résultaient pour les voyageurs, obligés de changer à leur entrée en France leurs passeports belges contre d'autres passeports qui leur étaient délivrés. La même mesure avait été prise chez nous, à l'égard des voyageurs français. La décision suivante, prise par M. le ministre de l'intérieur de France, va faire cesser, pour les deux pays, les embarras qui naissent de cet état de choses.

Pour faciliter les relations qui existent entre la France et la Belgique, l'administration a pensé qu'il serait avantageux d'affranchir réciproquement les voyageurs de l'un et de l'autre pays de ce qu'il peut y avoir de trop gênant dans les formalités imposées sur les deux frontières. Il a donc été convenu que les Français allant en Belgique et les Belges venant en France ne seraient plus obligés de se pourvoir de passeports provisoires, mais

alors, qui ressemblaient tout-à-fait aux femmes de M. Rothwel. Du reste comme ce peintre est étranger, nous nous serions peut-être gardé de le critiquer, si nous n'avions craint que son exemple n'entraînât quelques commençants à l'imiter. Nous oublions pas que c'est à la *Nièce* de M. John Martin que nous devons cette anecdote du *Déluge* de M. Coomans. Sans vouloir chicaner les auteurs du livret, dont nous comprenons les nombreux embarras, nous rétablirons le texte incompréhensible de la phrase qui sert de titre au second portrait de M. Rothwel: *Her bosom lock'd in memory's spell scarce rose to her breath*; ce qui veut dire: « Son sein retenu sous le charme du souvenir se souleva à peine au souffle de sa respiration. » Voilà ce que signifie la *Rose Blanche* de M. Rothwel.

Il est arrivé plusieurs tableaux de peintres de l'école de Düsseldorf. Nous sommes obligés d'en renvoyer la critique à notre prochain article. Sans doute la commission a fort bien expliqué les motifs de l'indulgence qu'elle montre à l'égard des retardataires. Mais il est réellement fâcheux que des obstacles s'opposent à ce que le terme de rigueur pour l'admission des envois ne soit pas dépassé. Le salon n'aura sa physionomie complète que la veille de la clôture. Comment le public pourra-t-il alors juger sa véritable valeur?

Nous avons commis quelques oublis inévitables. Nous allons tâcher de les réparer. Au nombre des *marines*, nous avons omis de mentionner celle de M. Waldorp, peintre hollandais, qui est loin d'être sans mérite. Quoique nous n'aimions pas ses eaux qui nous semblent manquer de transparence, nous convenons qu'elles ont beaucoup de vérité, et nous ne saurions que louer d'ailleurs la pureté de son dessin et la délicatesse de sa couleur dans toutes les autres parties.

M. Waldorp est sans doute un des peintres les plus estimables de l'école hollandaise. M. Francia aurait également raison de se plaindre de nous, si nous passions sous silence son nombreux envoi au salon de cette année. On connaît les *rues de ville* de M. Francia. Elles sont pleines de charme; nous regrettons seulement l'absence presque complète d'air qu'on y remarque; chaque objet est pourtant bien en son plan; mais comment se fait-il qu'il n'en soit pas un qui ne tranche durement sur le fond? C'est que l'étude ne suffit pas pour rendre l'air et la vapeur en peinture; il faut en avoir reçu le don du ciel. Le tableau le plus agréable de l'envoi de M. Francia, représente une *Vue de la Seine prise à Rouen*. M. Flaudin, autre peintre de *rues de ville*, également artiste français, comprend Venise d'une façon que nous ne saurions admettre.

Si nous ne commissions pas les *rues* de Canaletti, nous croirions que l'air, l'eau et les palais y sont également roses. Il est possible que M. Flau-

qu'ils demeureraient simplement tenus de faire viser leurs passeports nationaux à leur entrée sur la frontière.

M. le ministre de l'intérieur vient en conséquence d'adresser à MM. les préfets une circulaire en date du 24 septembre pour les inviter à donner immédiatement les ordres nécessaires, afin que ce nouveau mode de procéder soit mis en usage à partir du 1^{er} octobre prochain; et que les citoyens belges dont les passeports auront été visés à la frontière circulent librement, et obtiennent les visas ultérieurs qu'ils auront à réclamer.

L'état des visas quotidiens délivrés aux voyageurs belges, lequel contiendra les noms, prénoms et âges des titulaires, l'indication de leur profession et du lieu de leur domicile, la date de leurs passeports et la mention de leur destination devra être adressée au ministère.

Une députation de la chambre de commerce de Verviers a été reçue samedi par M. le ministre des travaux publics. Elle était venue lui exposer, qu'aux approches de la mauvaise saison, et vu les souffrances de l'industrie drapière qui ont obligé les fabricans à diminuer le nombre de leurs ouvriers, il serait fort désirable que les travaux de terrassement à faire pour l'établissement du chemin de fer de Liège à la frontière fussent commencés au plutôt, afin que les bras inoccupés pussent y trouver de l'ouvrage.

M. le ministre des travaux publics a promis à la députation, qu'aussitôt après l'adjudication des travaux, il ordonnerait aux entrepreneurs de mettre la main à l'œuvre, et qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour seconder les vues de la chambre de commerce de Verviers, et répondre à sa sollicitude pour la classe ouvrière.

Il est fâcheux que l'adjudication des travaux ait été reculée jusqu'au 30 octobre. Nous croyons qu'il serait sage et humain tout à la fois, de faire exécuter aussi près que possible de la ville de Verviers, tous les travaux de terrassement que nécessitera le chemin de fer. On devrait, si l'on n'est déjà fixé définitivement sur le lieu que doit occuper la station, faire, toute affaire cessante, les études et les devis nécessaires, afin que les chantiers pussent être ouverts dès les premiers mauvais jours, où les ouvriers pourraient trouver de l'occupation et un salaire qui leur manquera dans les manufactures.

Cet objet est digne de toute l'attention du gouvernement. (Indépendant.)

Le *Handelsblad* publie l'article suivant sur les bruits relatifs au projet de mariage du roi Guillaume.

« Si jamais nous avons eu besoin de nous pénétrer de notre devoir de journaliste, qui nous impose de ne parler jamais que les yeux dirigés vers la patrie, c'est certainement dans ce moment. Jamais, nous le déclarons, nous n'avons eu de tâche plus difficile à remplir, nous avons long-temps gardé le silence balançant entre ce que la délicatesse semblait nous ordonner et ce que l'intérêt du roi et de la patrie nous disait être un devoir sacré. Nos lecteurs auront sans doute déjà compris que nous entendons parler du bruit répandu dans les journaux étrangers, d'un mariage de notre roi, mariage de la main gauche comme ils l'appellent.

« Nous le disons sincèrement, nous n'avons aucune croyance en ce bruit. Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de nos paroles. Parlant abstraitement, il n'y a rien qui puisse exciter l'étonnement, bien moins encore le déplaisir, à ce qu'un prince qui consacre sans relâche sa vie au bien de son pays, cherche à rendre agréables le peu de moments qu'il dérobie aux soins de l'Etat, dans la société pleine de consolation et d'aménité d'une campagne vertueuse, objet de l'estime de tous ceux qui la connaissent. Mais les raisons qui nous font croire que le roi ne donnera aucune suite au projet qu'on lui prête, ont existé un moment, nous les faisons dériver de la certitude où nous sommes que le roi connaît mieux que personne les sentiments de la nation.

« Ensuite quelle serait la valeur intrinsèque d'un acte semblable? Il serait fait par le chef de l'Etat et ce chef s'appelle Orange-Nassau. Dans ce seul mot est renfermé la réponse à cette question: Un autre Guillaume d'Orange peut-il contracter un mariage tel que celui dont il s'agit?

« Nous ne pouvons déduire toutes les particularités, toutes les raisons qui, suivant l'opinion générale, rendraient une semblable union extrêmement inopportune. Cependant nous ne pouvons dissimuler que le bruit du projet du roi de la conclure, a rempli le peuple d'affliction. Des raisons que l'on donne pour motiver cette tristesse, beaucoup nous paraissent exagérées, d'autres injustes ou sans aucun fondement. Mais nous le disons, le peuple s'attriste à cette seule pensée, et le roi aime trop son peuple pour s'exposer à ce qu'il lui dise un jour :

« Guillaume, notre père, vous avez profondément affligé vos honnêtes et fidèles sujets, qui vous aiment si cordialement. Il est possible que nous vous parussions durs alors que nous exigions que vous sacrifiiez à nos desirs ce qui pouvait peut-être faire le bonheur des dernières années de votre existence. Mais, croyez-nous, ce n'est pas seulement pour nous et nos enfants, c'est encore pour votre dynastie que nous considérons comme la fineste l'union conclue par vous, Guillaume, notre père, notre fidèle et pour votre personne, vous en êtes persuadé, ne peut faillir. Mais nous connaissons votre noble cœur, nous avons la conviction qu'il ne suffit pas pour le repos de votre esprit et votre bonheur de savoir que vos sujets vous révèrent et vous portent dans leurs cœurs. Vous voulez plus que cela; vous voulez que votre peuple soit heureux, vous voulez autant que possible lui épargner toute affliction de l'âme, et c'est pourtant cette affliction que vos fidèles sujets éprouvent maintenant.

« Nous n'avons pas besoin de vous dire pourquoi nous regardons avec douleur et anxiété le pas fait par vous, et pourquoi nous nous en attristons. Le respect que nous vous devons nous lie la langue, mais ce que nos lèvres n'osent dire, nos larmes le témoignent. Oh, Guillaume! notre père, nous avons une si ferme confiance que notre amour vous suffirait pour adoucir la perte douloureuse que vous avez supportée, lorsque le Seigneur arracha de votre sein la meilleure des épouses! Il est vrai que

din ait vu ainsi la reine des lagunes. Mais c'est en peinture surtout que le vrai n'est pas toujours vraisemblable. M. Fourmois mérite d'être au moins cité parmi les paysagistes. Il est fâcheux que ce jeune artiste néglige absolument l'effet dans ses compositions. C'est un excès aussi fâcheux que l'excès contraire dont nous plaignions dans notre précédent article.

Une vue prise dans le *Limousin*, de M. Jules André est d'une large facture, dirait le rapport du choix du site, ou disons mieux de la composition. L'on dirait que M. Jules André s'est rappelé les beaux paysages du Poussin ou de la nature est si grave et si poétique. Il est dommage que le ton général de ce tableau soit si sombre. Nous serions passés sans y faire attention, devant un tableau de M. J. Correne représentant *Anne Boléyn chantant devant Henri VIII*, sans les trois charmantes figures de dogues placées à leurs pieds. Cela n'est pas flatteur pour la belle Boléyn; mais je n'ai vu dans cette toile que les figures délicieusement horribles de ses petits chiens. M. Edouard Delatour, qui s'en était tenu à la miniature jusqu'à ce jour, vient d'aborder la peinture. Son pinceau se ressent bien un peu de la miniature du genre où il a obtenu ses premiers succès. Mais il est évident pour nous qu'il ne peut manquer de faire de grands progrès dans cette branche nouvelle de son art. Nous l'attendons au prochain salon.

Nous ne savons pas en quoi consiste le nouveau procédé de MM. Datrieh à qui l'on doit les trois marines peintes sur verre qu'on remarque dans la dernière salle des tableaux. Ainsi nous ne pouvons juger si c'est de l'art ou du métier qu'ils ont fait. Quoiqu'il en soit, c'est fort bien pour des transparents.

Pour ne pas être injuste envers les genres dont nous ne sentons pas le charme, citons le beau vase de fleurs de Mme. Van Mareke. Ce tableau se distingue tout à fait dans le nombre de ceux de cette espèce dont tout salon abonde. La nature morte n'a inspiré que des toiles assez ordinaires; car nous voulons bien ne pas comprendre dans ce genre certains Christis en croix ou au tombeau qui pourraient rentrer à la rigueur dans cette catégorie. M. Voorddecker continue à peindre des oiseaux au plumage propre et lustré auxquels il n'y a rien à dire.

Tels sont à peu près tous les tableaux dont nous parlerons. Il se peut que nous en ayons oublié quelques méritants, pas le mépris que les artistes attachent toujours au silence de la critique. Nous en demandons pardon à leurs auteurs. Mais en vérité, la tête nous tourne à force de regarder tant de toiles diverses et nous leur demandons grâce. Dans notre prochain article, nous passerons à la sculpture. (Indépendant.)

ne pouvons chaque jour vous témoigner cet amour par des actions. Mais lorsque vous montrez ainsi au milieu de nous si simple, sans éclat princier, et comme un père parmi ses enfants, vous voyez comment nos yeux brillent de joie d'avoir pu apercevoir même pour un moment le prince de notre choix, et rentrés chez nous de pouvoir nous dire : nous avons vu le roi. Voyez, Guillaume, notre père, nous étions si fiers de remplir seuls votre cœur conjointement avec vos enfants, l'espoir de la patrie pour l'avenir. Et maintenant nous devons reconnaître que ce que nous avons fait surtout pendant les dix dernières années pour vous prouver que nous voulions être et rester à vous, ne suffisait pas pour vous rendre heureux. Pardonnez à notre franchise hollandaise, prince vénéré, mais nous ne pouvons le faire, c'est là une déception qu'a fait saigner notre cœur et dont la douleur ne pourra être en quelque sorte affaiblie que lorsque nous aurons la conviction que l'union conclue par vous ne répond en tous points au but que vous vous étiez proposé. Voilà Guillaume, notre père, l'expression sincère des sentiments qui animent vos fidèles sujets.

Le roi sait que tel serait le langage que la nation ferait entendre si elle n'avait toutes les bouches sous le silence, se confirmant jamais. Encore une fois, nous tenons ce bruit pour mal fondé. La manière dont le *Handelsblad* témoigne son incrédulité, et à nos yeux une preuve évidente, que ce journal considère comme très-exact ce qu'il s'efforce de nier.

On remarquera du reste, que le roi vient de nommer son chambellan, le jeune comte d'Oultremont.

On lit dans le *Commerce Belge* :

De nouveaux renseignements nous sont promis par les mêmes personnes de qui nous tenions nos premières informations. Déjà nous savons de source certaine que le roi Guillaume persiste dans sa résolution, et que ce n'est pas un mariage de la main gauche qu'il veut contracter, mais bien une union légitime, légale, entourée de toutes les formes qui appartiennent à la royauté. Sa famille, ou pour mieux dire, deux de ses enfants : le prince Frédéric et la princesse Marie-Anne, avaient obtenu, après beaucoup de supplications, et voyant l'impossibilité de vaincre un parti pris, que la comtesse d'Oultremont ne serait pas officiellement élevée au trône; mais le roi Guillaume, ayant eu connaissance des intrigues ourdies, tant au dehors qu'au dedans de ses états, contre son projet, s'est décidé à ne tenir aucun compte de ce qu'il appelle les bouderies de ses enfants, et les rumeurs malséantes de ses sujets. Lorsqu'après une longue explication avec le prince Albert de Prusse, son épouse la princesse Marie Anne, le prince Frédéric et son épouse, on annonça au roi Guillaume que ces quatre derniers et leurs familles allaient s'absenter de La Haye, il répondit froidement : « Ils sont libres, et moi aussi, je ne changerai pas pour leur plaisir. » Le prince d'Orange conserve sa neutralité, il est plus avant que jamais dans les bonnes grâces de son père.

D'un autre côté, on écrit de Saint-Trond, le 26 septembre, à l'*Emancipation* :

M. Van Bommel a dîné la semaine dernière à Duras, chez M. le comte d'Oultremont, dont l'hôtel fut dévasté à Bruxelles au mois d'avril 1834; il avait dîné quelque temps auparavant chez M. le comte de Borghrave.

M^{lle} d'Oultremont n'est point et n'a point été à Rome; elle est au château de Duras, chez son frère, où elle a passé l'été. Il est vrai qu'elle se dispose à faire un voyage en Italie avec son neveu, M. Octave d'Oultremont; mais, avec un peu de réflexion et de bons sens, on comprendra que, si le prétendu projet de mariage dont on parle était réel, ce ne serait pas M^{lle} d'Oultremont qui aurait à négocier la demande de dispense nécessaire; le roi Guillaume a un ambassadeur à Rome, qui serait chargé de cette négociation. Il faut d'ailleurs bien peu connaître le caractère, les goûts et les habitudes de notre ancien souverain, pour ajouter quelque créance aux vœux et surtout aux propos qu'on lui prête.

— On écrit de La Haye, 27 septembre :

Nous apprenons que S. M. vient de nommer ses chambellans, le comte d'Oultremont et le jeune prince de Chimay.

— Le roi Guillaume vient de conférer le titre héréditaire de marquis à M. le comte Gaston d'Auxy, demeurant à Mons (Hainaut).

Les dames Adèle et Hélène Bayly, d'Amsterdam, qui n'avaient jamais visité les travaux de mine, après avoir revêtu l'uniforme de houilleur en grosse toile bleue et s'être coiffées du chapeau plat, sont descendues dernièrement, avec leur frère, dans la houillère de l'Espérance à Seraing, l'une des plus profondes qui existent, à quatre cent soixante dix mètres de la surface. MM. Bourlard, maître ouvrier, et Rivé, agent comptable de l'établissement, les ont accompagnées. L'année de ces dames principalement, s'est fait rendre compte de la direction des couches, de l'aérage et de tous les détails de l'exploitation. Elle est montée avec intrépidité dans les couches en dressant; elle a pris un pic pour en essayer l'usage et a fait une entaille dans la veine.

Par arrêté royal du 28 septembre :

Le sieur Lombard (M.), professeur en médecine, est nommé recteur de l'Université de Liège, pour l'année académique 1839 à 1840.

— La Belgique possède en ce moment 800,000 mètres chemin de fer exploités; dans quelques jours elle comptera 10 à 12,000 mètres de plus vers le Limbourg; en tout 62 ou 65 lieues de 500 mètres. Le résultat est le fruit de 5 années de travail. C'est environ 12 lieues par an; nous nous rappelons qu'un jour, à la chambre des députés, M. Thiers disait que cinq ou six lieues de chemin de fer par an, étaient tout ce que la France pouvait produire.

— On écrit de Gand, le 27 septembre :

Un de nos fabricans a reçu une lettre anonyme qui le prévient que, s'il ne reprend pas son travail, ses ateliers seront incendiés. Cette lettre a de suite été transmise à M. le procureur du roi qui informe.

On a publié l'avis suivant :

Quelques industriels de Gand, notamment les membres de la commission des fabricans de coton se sont assemblés pour conférer sur l'état de la fabrique. Ils ont reconnu l'urgence de se réunir pour réclamer du gouvernement l'intervention qu'il a promise en 1835.

En conséquence, toutes les personnes de Gand intéressées dans l'industrie colonnière sont invitées par cette commission à se rendre lundi prochain 30 septembre, à 5 heures de relevée, à l'hôtel-de-ville.

MM. les fabricans sont tous invités par lettre particulière à se trouver à cette réunion. Si quelqu'un avait eu lieu, le présent avis remplacera la lettre d'invitation.

ONT SIGNÉ : E.-J. Braeckman, P. Rossell, F. Claes, F.-A. Manilius, F. Deheptinne, de Smet de Nayere, de Bast de Hert, E. Coppens.

Avis. — Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères informe ceux que la chose peut intéresser, que des échantillons de tissus de coton, tels que calicots, mousselines mahmoudies, madapolans, indiennes, etc., que l'Égypte reçoit de l'étranger, ainsi que des échantillons des principaux produits de ce pays, tels que coton, graine de lin, indigo, sené, safran, lin, coton, gomme arabique, etc., recueillis à Alexandrie par l'a-

gent du gouvernement, sont déposés à l'hôtel de son ministère (direction du commerce et de l'industrie), où toutes les personnes qui le désireront, pourront en prendre connaissance, de même que des renseignements sur le prix, mesures, poids, monnaies, droits de douanes, etc., dont ils sont accompagnés.

Le journal *la Presse* signale les odieuses manœuvres au moyen desquelles on fait hausser le prix des céréales dans quelques départemens voisins de Paris. Dans le Sud, ce prix est de 19 et 20 fr., tandis qu'à Paris et dans son rayon d'approvisionnement, il est de 26, 28 et 29 fr. l'hectolitre. Une telle disproportion commande de parler sans ménagement des causes qui l'ont produites, c'est ce que fait *la Presse* dans les termes suivans : Les journaux spéciaux consacrés aux grains, journaux créés dans l'intérêt des protecteurs et des marchands et qui n'existent que par eux, répandus dans les villes de marché, poussent perpétuellement à la hausse en propageant les renseignements fournis dans ce but par leurs correspondans.

De plus, à Paris, les mercures d'où dépend la fixation du prix du pain, s'opèrent en partie fictivement. Au moyen de quelques ventes simulées, à des prix supérieurs aux prix de la veille, et régulièrement cotés, pour que les agens de l'administration établissent de bonne foi un cours moyen du jour et un cours moyen de taxe, qui néanmoins reposent sur des marchés sans réalité. Tel achète fictivement aujourd'hui cinquante sacs de farine au prix de 80 fr. pour vendre demain, à ce même prix, ceux qu'il a dans les greniers, et qui ne valaient hier que 75 fr. C'est absolument la manœuvre qu'on emploie à la bourse pour faire monter la valeur des actions industrielles, avec cette différence que là, cette manœuvre ne trompe que ceux qui volontairement achètent des actions cotées au-dessus de leur valeur réelle, tandis qu'ici elle agit sur la taxation légale du prix du pain, et qu'elle force la population à le payer 18 sous lorsqu'elle pourrait ne le payer que 12 ou 14. L'administration doit avoir ou doit trouver le moyen d'empêcher qu'il en soit ainsi.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 27 septembre 1839. — Absens : MM. Piercot, Constant, Dehies, Bellefroid, Nagelmackers, Despa, Lhoest, Galand, Billy, Déhassé et Tombeur.

ANALYSE DES COMMUNICATIONS :

- 1. Opposition d'habitans du quai St-Léonard contre le plan de redressement de ce quai près du Pont Maghin.
2. Arrêté royal qui autorise la rectification de l'alignement des rues Haute Sauvenière, devant Ste-Croix, St-Hubert et Mont St-Martin.
3. Le comité d'administration de l'Académie des Beaux-Arts fait connaître le résultat des concours de l'année académique 1838-1839.
4. La députation approuve la délibération qui a voté un subsidie de 2,867 fr. 72 c. pour réparations à l'église St-Christophe.
5. La même approuve l'acte d'adjudication des travaux de construction d'un édifice pour le collège et l'école normale fait au profit des sieurs Bodson et Mouton. — Le prix de cette adjudication est de 354,200 fr. Le détail estimatif s'élève à 372,841 » 33 c.

Différence en moins. 18641 35

- 6. Délibération des hospices ayant pour objet d'obtenir l'autorisation d'aliéner le local de St-Abraham au profit de la ville de Liège.
7. La députation approuve la décision du conseil qui réduit au 24^e le droit des indigens sur les recettes du théâtre.
8. La députation refuse de consentir à la radiation de l'inscription prise sur les biens de feu Dayeneux, père, en garantie de sa gestion de receveur communal.
9. La veuve Gaucel demande que l'on règle la pension à laquelle elle a droit du chef des services de son mari, en son vivant, employé de l'octroi.
10. M. le gouverneur renvoie, approuvé par M. le ministre des travaux publics, le plan pour l'élargissement de la rue Petite-Tour.
11. Observations de la députation sur le projet de l'élargissement et de prolongement de la rue Marengo.
12. M. Wolf propose de remplir gratuitement les fonctions de professeur de langue allemande au Collège pour le cas où la députation persiste à ne point allouer le traitement fixé par le conseil.
13. La députation approuve l'acte d'adjudication passée au profit du sieur Pirotte des travaux à exécuter pour la clôture du cimetière communal agrandi.

Le détail estimatif s'élève à fr. 19,690 70
L'adjudication en a porté le prix à 17,600 00

Différence en moins 2,090 70

- 14. Des habitans du faubourg St-Laurent demandent que l'on fasse réparer la rue Petit-Jouffse.
15. La députation autorise à di-poser 1^o d'une somme de 5830 fr. pour le paiement du prix de la maison Fiamache à réédifier au nouveau colège. 2^o de 190 francs pour paiement des frais d'emballage et de transport du modèle de la statue Grétry.
16. Par suite d'une demande du collège, M. le ministre de la guerre fait connaître que la houlangerie militaire sera transférée dans un autre local, aussitôt qu'une occasion favorable se présentera.
M. Hingriet rend compte des observations faites par la députation permanente du conseil provincial sur l'art 10 des conditions de l'emprunt de 2 millions. Cette disposition est ainsi conçue :
« Les offres des créanciers qui auraient soumissionné pour être remboursés à un taux inférieur avant le tirage au sort seront acceptées pourvu que la remise soit au moins de 5% sur le capital. »
L'autorité provinciale pense que cet article peut nuire au crédit de la ville et déprécier les actions des non-soumissionnaires. En conséquence le conseil décide que le dit article sera modifié en ce sens que le minimum de la remise est de 1 1/2 p. 100.

Le compte du receveur communal pour l'exercice 1838, ainsi que celui d'administration qui lui sert de contrôle, est approuvé; le reliquat est de 259,850 fr. 31 c. qui figureront comme premier article du budget de 1840.

On approuve le cahier des charges pour les réparations urgentes de l'église St-Christophe; la dépense a été votée par le conseil communal et approuvée par la députation provinciale; elle est de 2867 fr. 72 c.

On modifie une résolution du conseil communal par laquelle les sieurs Marchandise, pour un échange réciproque de terrains situés rue de la Syrene, devaient donner à la ville une somme de 457 fr. 20 c.; aujourd'hui l'échange aura lieu sans soude ni retour.

La largeur de la rue du pont des Jésuites, en face de la salle des concerts qui n'était par arrêté royal que de 20 m., sera portée à 24 m., sauf l'approbation du gouvernement. Cette modification coûterait 11,000 fr.

On décide l'élargissement à 7 m. de la rue des Mangons aboutissant d'un côté à la halle et de l'autre au port de la Goffe.

Un crédit de 849 fr. est accordé pour la reconstruction d'un pilier de l'église St-Gilles. Ce pilier est crevassé et le ciment qui s'en détache laisse entrevoir le danger d'une chute prochaine.

On ajourne toute résolution sur l'opposition de plusieurs habitans d'Outre-Meuse à la suppression de la rue de Madelin pour que les conseillers puissent visiter les lieux.

A Messieurs les rédacteurs du POLITIQUE.

Notre journal de samedi soir, n° 251, signale ces trois choses : 1^o Difficulté et défaut d'éclairage suffisant des abords du passage d'eau près du pont de la Boverie, actuellement en démolition; 2^o L'obscurité qui a régné jeudi soir dans la rue, aucun réverbère n'ayant été allumé; 3^o Des désordres fréquents dans la rue sur les Walles, spécialement assignés aux maisons de débauche. Auriez-vous la bonté d'insérer, comme réponse, dans le n° de lundi prochain, les courtes observations qui suivent :

Sur le premier point : L'administration communale n'a pas attendu que la presse signalât les inconvéniens de l'état défectueux des lieux aux abords du passage d'eau; elle a fait les démarches nécessaires pour en obtenir la cessation en s'adressant à cet effet à qui de droit, c'est-à-dire à ceux au profit de qui est établi le droit de passage.

Sur le second point : Il importe de faire remarquer qu'à Liège comme dans toutes les autres villes où l'on ne peut éclairer pendant tous les jours de l'année, parce que la dépense serait trop considérable, on est forcé de suivre les phases de la lune de manière à assurer l'éclairage quand cet astre ne doit pas lui-même paraître avec assez de force sur l'horizon; mais que, du reste, à Liège mieux que partout ailleurs, peut être, on prend soin de pourvoi-

même aux absences fortuites de la clarté lunaire, quand toutefois cette absence peut être prévue le matin avant midi, car passé cette heure, il devient matériellement impossible de préparer à temps le gaz, d'avoir les ouvriers, etc., etc. Or, messieurs, jeudi dernier on s'est trouvé dans ce dernier cas, chacun devant se souvenir que le tems a été magnifique jusque vers trois heures de relevée; d'où la conséquence qu'à moins d'être prophète ou de posséder la science de feu maître Mathieu Laensbergh, un éclairage extraordinaire n'a pu être prescrit dans l'attente du tems orageux du soir.

Enfin, quant au troisième point, sans prétendre nier que des rixes éclatent parfois dans la rue des Walles, on doit cependant faire remarquer qu'elles n'ont jamais lieu que le soir ou la nuit; qu'ainsi l'école communale de filles existant à la porte Vivegnis, et par conséquent la morale publique, sous ce rapport, n'ont point à souffrir du voisinage de cette rue, et qu'au surplus une surveillance très-active est exercée par la police tant civile que militaire, mais qu'il est impossible de prévenir tous les désordres dans une localité où n'existent pas moins de douze maisons de prostitution. Veuillez agréer, etc. F. M. Liège, le 29 septembre 1839.

GARDE CIVIQUE. — Le collège des bourgmestre et échevins prévient les gardes civiques du 1^{er} ban qui, depuis leur désignation pour le service, ont acquis le droit de passer dans un des bans sédentaires, et les gardes appartenant à ces derniers bans qui désirent être rayés définitivement des contrôles par décision du conseil cantonal comme ayant accompli leur 50^{me} année ou pour autre cause, qu'ils devront se faire inscrire au bureau militaire à l'hôtel-de-ville avant le 15 novembre prochain, afin de pouvoir être compris dans la liste à établir, conformément à l'instruction ministérielle du 21 décembre 1831, pour les opérations de la levée de la garde civique en 1840. A l'Hôtel-de-ville, le 27 septembre 1839. Le bourgmestre, J. J. TILMAN.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi, 30 septembre 1839, spectacle extraordinaire, abonnement suspendu, pour la dernière représentation de la dona Dolorès Serval et le senor Camprubi, premiers danseurs du théâtre royal de Madrid, qui ont dans dernièrement au Grand Opéra de Paris et sur les principaux théâtres de la capitale, la première représentation de la reprise de GULLAUME TELL, grand opéra en trois actes, musique de Rossini. L'administration, vu l'absence d'une 1^{re} basse-taille, jouera cet ouvrage en deux actes pour cette fois seulement. Au premier acte : la TYROLIENNE, dansée par Mmes. Anastasie Gautier, Francis et M. Martin. PAS SYRIEN, dansé par la dona Dolorès Serval et le senor Camprubi. Au 2^e acte, la CACHUCHA, dansée par les mêmes. Le spectacle commencera par la reprise de : les DUELS, ou la FAMILLE d'HARCOURT, vaudeville en deux actes. On commencera à 6 heures.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 28 SEPTEMBRE.

Naissances : 1 garçon, 3 filles.
Décès : 5 hommes, 3 femmes, savoir :
Jean-François Jougienne, âgé de 80 ans, sans profession, rue Table-de-Pierre, époux de A. Dronin. — Laurent Velt, âgé de 53 ans, armurier, sur la Fontaine, époux de Catherine Deguelde. — Antoine-François Chaumont, âgé de 18 ans, graveur, faubourg Vivegnis, célibataire. — Gertrude Lorange, âgée de 85 ans, tricoteuse, rue Verbois, veuve de Jean Coirhav. — Marie-Marguerite Sauvage, âgée de 56 ans, bouchère, rue Boucherie, veuve de Jean-Pierre Labée. — Guillemine-Chrétienne Mullmann, âgée 51 ans, sans profession, derrière le Palais, époux de Georg.-Phil. Saegey.

LIBRAIRIE

P. J. COLLARDIN

RUE GRANDE-TOUR.

EN VENTE :

EXAMEN CRITIQUE DE LA GRAMMAIRE POPULAIRE, de M. Ch. MARTIN, par MM. BESCHERELLE, frères, in-18. Prix : 10 centimes.

ANNONCES.

Institut d'Education.

PLACE DERRIERE St-PAUL, N. 515, A LIEGE. DIRECTEUR M. J.-F. FRÉNAV.

La RENTRÉE DES CLASSES aura lieu Mardi 8 Octobre. La messe du St-Esprit sera célébrée le 14, à 8 heures, à l'église primaire de St-Jacques.

Une DEMOISELLE de bonne famille désire se placer comme institutrice; elle enseigne le français, l'allemand, le piano et le chant. — S'adresser sous les initiales P. B., au bureau de cette feuille.

M^o DUSART, notaire à Liège, fait savoir, que MERCREDI prochain, 2 OCTOBRE, aura lieu en son étude,

LA VENTE DE LA BELLE FERME Occupée par les Diles. Previnaire, à Hanefte.

A LOUER pour le 25 DÉCEMBRE prochain, une MAISON, n° 758, faub. Hocheport. S'adresser n° 781 même rue.

Une BELLE MAISON à LOUER pour en jouir de suite, située au quai de Longdoz. S'adresser au n° 225, même endroit.

DÉPOT de CHARBON MAIGRE, 1^{re} qualité, de la houillère de Wandre, chez M. OLIVIER, près la Barrière à Herstal. On peut adresser les commandes à Liège, coin de la rue de la Régence, N. 1, chez M. Jos. GALOPIN, directeur de ladite houillère, ou chez MM. les commissionnaires.

VENTE

D'UN

BEAU TAILLIS.

MARDI 15 OCTOBRE 1839, à 2 heures de l'après-dîner, M. Jules Gernaert, rentier propriétaire, demeurant à Liège, fera VENDRE publiquement chez le sieur Louis Ramelot, cabaretier aux Bonnelles, par le ministère de M^o NIHOUL, notaire, environ

SIX HECTARES DE BEAU TAILLIS, par portion, croissans dans son bois de Cornillon.

A CREDIT

A VENDRE

A LOUER, au centre de la ville, un **BATIMENT** en très-bon état, ayant 25 mètres de façade sur 6 de profondeur. On pourrait y joindre une bonne maison, située dans une de nos principales rues, qui correspondrait avec ce bâtiment.
Par cette réunion il serait facile d'y établir un grand atelier, ou une fabrique.
S'adresser, pour renseignements, au notaire **DELEXHY**, à Liège.

A VENDRE
Deux belles maisons,

SISES A LIÈGE, RUE ROYALE.
L'une portant le N° 924, occupée par M. Reule.
Et l'autre N° 925, occupée par plusieurs locataires.
Ces deux maisons sont très-avantageusement situées pour le commerce.
S'adresser à M^e **GILKINET**, notaire, à Liège, rue Féronstrée, N° 61, pour obtenir tous renseignements.

VENTE
DE DIVERS INSTRUMENTS
DE
Machines à Vapeur.

MERCREDI 2 OCTOBRE 1859, à midi précis,
Le notaire **BIAR** vendra sur le pré dit des Moutons, près de la houillère d'Ivoz, quantité
D'INSTRUMENTS DE MACHINES A VAPEUR,
consistant en 5 chaudières en tôle, 5 volans, 5 aiguilles, une citerne de pompe d'air et condenseur, 3 balanciers, 3 cylindres à vapeur, 5 corniches, le tout pour machines de 10 à 16 chevaux; 6 colonnes en fonte, 3 arbres de volant avec poulies en fonte, une autre citerne propre à une machine de 4 chevaux; plusieurs crapaudines et différentes pièces en cuivre, fer forgé et de fonte. — **ARGENT COMPTANT.**
Les personnes connues pourront obtenir un crédit de 6 mois moyennant caution.
S'adresser pour voir les objets à vendre à M. **MOUTON-PÉTERS** à Ivoz.

Le 2 octobre prochain,

A 10 HEURES DU MATIN,
Me. DUSART, NOTAIRE A LIÈGE,
VENDRA AUX ENCHÈRES,
en son étude, rue Féronstrée,
LES IMMEUBLES,
DONT LA DÉSIGNATION SUIT; SAVOIR :

- Premier lot.
Une **BELLE FERME**, en très-bon état, située à Haneffe, en Hesbaye, à 4 lieues de Liège, avec 105 bonniers 10 verges grandes cinq petites, de jardin, prairie, terre, détenue par les demoiselles Prévaire.
2e. lot. — Une **PIÈCE DE TERRE** située assez près des hayes de Donceel, contenant 1 bon. 5 v. gr. 16 p.
3e. lot. — Une autre près des hayes de Donceel, contenant 8 v. gr. 16 p.
4e. lot. — Une autre située dans la commune de Donceel, dans la campagne traversée par le chemin tendant de Seraing à Limont, contenant 14 verges gr. 6 p.
5e. lot. — Une autre dans la campagne de Verlainne, vers le Frenay, contenant un bonnier 11 verges gr. 19 p.
6e. lot. — Une autre sise en lieu dit *Elle May*, près du hameau d'Oudoumont, commune de Verlainne, contenant 4 verges gr. 1 p.
7e. lot. — Une **PIÈCE DE TERRE** située sur la commune de Donceel, dans la campagne, vers Bovenstier, d'une contenance de un bonnier 2 verges gr. 4 p.
8e. lot. — Une autre située sur la commune de Viemme, au Buisson des Fous, contenant 9 verges gr. 5 p.
9e. lot. — Une autre, près de la précédente, contenant 15 verges gr. 19 p.
10e. lot. — Une autre, situé à Dommartin, commune de St-Georges, vis-à-vis de la ferme dite Delavaux, contenant 19 verges gr. 15 p.
Toutes ces pièces sont aussi exploitées par les D^les. Prévaire.
11e. lot. — Un **PRÉ** situé à Dommartin, commune de St-Georges, en lieu dit Culot, contenant un bonnier détenu par M. Andernaek.
12e. lot. — Une **PIÈCE DE TERRE** et **PRÉ**, située en la commune de St-Georges, en lieu dit sur les Bois, contenant 2 bonniers 10 verges gr. détenue par le sieur Paquay.
13e. lot. — Une **PIÈCE DE TERRE**, située à Horion, au lieu dit les Longs-Prés, entre Horion et Lexhy, contenant un bonnier 17 verges gr. 6 p., détenue par M. Henri-Antoine-Guillaume Geradon.
14e. lot. — Une **PIÈCE DE TERRE** de 7 verges grandes, située en lieu dit sur les Monts, commune de Haneffe.
15e. et dernier lot. — Une **AUTRE** de un bonnier 15 verges grandes, dans la campagne du Gros-Bour, commune de Haneffe; ces deux dernières pièces sont exploitées par Jacques-Joseph Orban, fermier, à Haneffe.
S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions.

ODONTINE
propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie.
L'ELIXIR qui l'accompagne, composé d'après les mêmes principes, calme les douleurs, fortifie les gencives, dépose à l'humidité, celles qui habitent les bords de la mer, les marins surtout, ne sauraient trop faire usage de ces dentifrices qui, en neutralisant l'action des vapeurs salines et muriatiques, s'opposent à la prompte altération des dents.
Dépôts à la pharmacie de M^{me} **JANNÉ-JANSSON**, à LIÈGE.

Composée par M. **PELLETIER**, membre de l'Académie royale de médecine, professeur à l'école de pharmacie de Paris, inventeur du Sulfate de Quinine. Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie.

Avis.

Le gouverneur de la province de Liège porte à la connaissance du public que, par arrêté en date du 21 septembre courant, M. le ministre des travaux publics a fixé au **7 octobre prochain** l'époque du concours pour l'examen des candidats qui désirent être admis à l'école spéciale des mines, établie près de l'université de Liège, en qualité d'élève conducteur ou d'élève ingénieur.
Le programme de ce concours ainsi que ceux des connaissances exigées pour l'admission des sous-ingénieurs et conducteurs des mines au concours qui aura lieu dans la 1^{re}. quinzaine du mois d'octobre 1840, sont déposés à la troisième division des bureaux de l'administration provinciale et dans les bureaux des administrations communales de Liège, Huy et Verviers et des commissariats d'arrondissement de la province, à la libre inspection des intéressés.
A Liège, le 28 septembre 1859.
Pour le Gouverneur,
Le membre de la députation permanente délégué,
SCRONX.

SURDITÉ ET MIGRAINE.

Brochure, 5^e édition, par le docteur Mène Maurice, rue Jacob 6 (Paris), contient ses découvertes sur la nature et le siège de ces deux affections méconnues jusqu'à présent, et les documents pour s'en guérir soi-même, par un traitement acoustique simple et facile, externe. Le grand nombre de cures surprenantes qu'elle renferme, opérées chez des notabilités, avec leurs témoignages obtenus en France, en Allemagne et en Angleterre, ne laissent pas d'incertitude sur le mérite de la découverte. Prix de cet ouvrage: 1 fr. 50 c. 15 c. en sus par la poste, écrire franco à Liège à Mme. V^e Gillon, rue du Pont d'Ile; à Bruxelles, à M. Mills, rue Verte 7; à Gand, à M. Masset, rue de la Mounaie.

VENTE DE BOIS.

LE MARDI 8 OCTOBRE 1859, à 10 heures,
Mme. la baronne de Warzée née de Rome et Mme. Guillemine de Rome, sa sœur, feront vendre par portions et à un **LONG CRÉDIT**, par le ministère de Messrs **GILKINET** et **HOUBAER**, notaires,

LE BEAU TAILLIS

croissant sur 24 hectares 58 ares, à **TILFF**, dans le Grand Bois (ci-devant bois de la Cathédrale). — S'adresser pour se procurer des listes de la grandeur exacte des portions, à **L. JACQUEMART**, garde-forestier, à Tilff. — Les amateurs sont priés de se réunir avant 10 heures à la mairie de Tilff.

ARRIVÉE DE M. MALLAN.

PLOMBAGE
DES
DENTSCARIÉES,
AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS,
REPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.
Monsieur **JOHN MALLAN** chirurgien dentiste, sous la raison sociale: *Mallan et fils*, n° 9, *Halfmoon, Street Piccadilly*, à Londres, et à Bruxelles, 69, *MONTAGNE DE LA COUR*, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des **DENTS MINÉRALES INCORRUPIBLES** (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les **DENTS GÂTÉES** avec son célèbre **MINÉRAL SUCCÉDANUM**, qui dans quelques secondes se rendrait en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconvenient. Le caractère particulier de cet **EMAIL**, ainsi que les dents minérales, est l'**impossibilité** de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.
Mr. **MALLAN** viendra à Liège, tous les *Mercrèdi et Jeudi* de chaque semaine; il est logé chez M. **GUNOTTE**, place St.-Lambert, n° 605, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvenient les **LIGATURES** de fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les **DENTS VOISINES**, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les avantages du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.
Dans les cas les plus désespérés M. J. MALLAN raffermi les dents ébranlées d'une manière toute-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'âge, concrétions de tartres, scorbut ou affections mercurielles des gencives.
Consulte chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, ou l'on peut se procurer son *Traité sur les Dents*, qu'il va faire imprimer en français.

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège de bourgmestre et échevins informe que l'adjudication des travaux de réparations à l'église St.-Christophe, aura lieu le 4 octobre à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.
On peut voir le cahier des charges au bureau de travaux publics.
Liège, le 27 septembre 1859.

PROVINCE DE LIÈGE.

Plantation d'arbres.

AVIS.

Vendredi 12 octobre 1859, il sera procédé, à onze heures du matin, à l'hôtel du Gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation ultérieure de M. le ministre des travaux publics, à la adjudication de la fourniture et mise en place, et de l'entretien pendant cinq années d'un nombre d'arbres déterminé, à planter sur la route de 1^{re}. classe N. 4, de Bruxelles vers Malmadi, section de Bruxelles à Liège, et sur celle de 2^e. classe N. 16, de Liège vers Tongres, dans la province de Liège.
Cette adjudication aura lieu par voie de simple soumission, de la manière indiquée à l'art. 41 du devis et cahier des charges, dont on peut prendre connaissance à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissements.
Liège, le 28 septembre 1859.

BOURSES.

PARIS, LE 28 SEPTEMBRE

5 p. c.	81 05	Mutualité.	—
4 p. c.	—	Act. Réunies.	—
5 p. c.	110 05	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2790	Dette active.	50 5/4
Ob. de la v. de Par.	1215	Passive.	7 5/8
Emp. belge.	105 5/4	Emp. romain.	105
Soc. générale.	—	Naples.	101 70
B. de Belg.	780	Empr. port. 5 p. c.	25 1/4

LONDRES, LE 26 SEPTEMBRE.

5 1/2 % consolidés.	90 1/2	Différées.	44 5/8
Belg. 1852.	102 1/2	Passives.	8
Hol. Dette active.	54	Russes.	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL.	75 1/2
Id. 3 p. c.	24	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	51 3/4 51 1/4		

AMSTERDAM, LE 27 SEPTEMBRE.

Dette active.	51 9/16	Espagne. Ardoin.	27 1/4
5 p. c.	101 7/8	D. diff. 1850.	8 7/8
Billet de chang.	25 15/16	" " 1855.	15
Synd. d'am.	05 1/16	" " Passive.	8 5/16
" 3 1/2 %	80 1/8	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	174 1/2	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104
" de Rotterdam.	—	" " — 1820.	104
" de Rotterdam.	—	Prusse L. 1852.	—
Prusse L. 1852.	—	" C. c. Hope.	—
Autriche. Métalliq.	—	" Ins. gr. liv.	—
Bresil. Emp.	—	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 28 SEPTEMBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. Em. à Berl.	122 1/2
" Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	101	Et. R. Levée 1852.	101
" de 50 milli.	92 5/8	Cert. à A. 1854.	100 5/4
Hollande. Det. act.	—		
" Rente rem.	—		
Autriche. Métalliq.	107 5/4		
Lots de fl. 250.	458		
" " 500.	326		
" " 1000.	824		
Polog. Lots fl. 500	120 1/2		
" " 1000.	156		
Bresil. E. L. 1854.	—		
Espagne. Ardoin.	25 3/4 114 5/4		
Dette passive 1854.	8 5/4		
" différée.	—		
Danemarq. E. Nol.	96		
" Dito à L.	74		

CHANGES.
Amsterd. C. 1,800 p. A
Id. 2 mois.
Rotterd. C. jours. 1,800 p. A
Id. 2 mois.
Paris. C. jours. 118 av. A
Id. 2 mois. 112 0/10 p. P
Londres. C. jours. 59 11 1/2 P
Id. 2 mois. 59 6 1/2 P
Francfort. C. jours. 56 1/8 A
Id. 5 mois. 55 11 1/16 A
Bruxelles et Gand. 114 0/10 A

BULLETIN DE BOURSE DU 28.
La baisse sur la rente d'Espagne a fait de grands progrès à notre bourse de ce jour. Ouvert à 25 3/4 P. le cours est tombé à 25 1/4 pour remonter à 25 3/4. Après clôture en reste 25 3/4 P. 5/8 A. Les primes à toutes les échéances ont été recherchées.

BRUXELLES, LE 28 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	P	Brasseries.	—
Emp. Rotschild.	101	P	Tapis.	—
Fin courant.	—		Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	92 1/2	P	Mutualité.	105 et
Id. de 37 mit.	71	P	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (G).	—		Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	740		Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	—		Boninage.	—
S. de Comm. de c.	—		Houyoux.	—
B. de Belgique.	74 5/4	P	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—		Lits de Fer.	125
Hauts-Fourneaux.	—		H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière.	—		Civile.	98
Idem.	—		Herve.	—
Flemu.	—		Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—		Ch. de B. M. et B.	—
Sclassin.	—		Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—		Holl. Dette active.	—
Levant du Flenu.	—		Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—		Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longueham.	—		Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—		Espagne. Ardoin.	25 5/4
Vennes.	—		Fin courant.	—
St-Léonard.	—		Prime un mois.	—
Chateleau.	—		Différée de 1851.	—
Verreries.	—		Idem de 1855.	—
Betteraves.	—		Passives.	—
Verr. de Charl.	—		Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—		Bome. E. de 1854.	—

VIENNE LE 19 SEPTEMBRE.
Métalliques 4 p. c., 107 11/16. — Actions de la Banque 1858.
PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 28 SEPTEMBRE.
Le brick russe Frioka, v. de St-Petersbourg, ch. de div. march.
Le sloop suédois Amalia Sophia, v. de Koningsbergen, ch. de céréales.
Le pleyt belge Neptune, v. de Londres, ch. de div. march.
La goëlette norvégienne Fortuna, v. de Frederikshall, ch. de bois.
Le barque norvégien Amalia Charlotta, v. de Riga, ch. de bois.
Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.